

Texte du nouveau rapport de l'ONU accablant pour le pouvoir burundais

@rib News, 05/09/2018 Conseil des droits de l'homme Trente-neuvième session / 10-28 septembre 2018 / Point 4 de l'ordre du jour Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi *Résumé* La Commission d'enquête sur le Burundi a constaté la persistance en 2017-2018 des violations graves des droits de l'homme dont certaines sont constitutives de crimes contre l'humanité qu'elle avait documentés durant son premier mandat, en particulier des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des tortures et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, des violences sexuelles, ainsi que des violations des libertés publiques telles que les libertés d'expression, d'association, de réunion et de circulation (voir A/HRC/36/54 et Corr.1).

Si le Service national de renseignement et la police restent les organes étatiques les plus impliqués dans ces violations, la Commission est préoccupée par le rôle croissant joué par des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure, dans un contexte d'embrigadement de la population destiné à faire taire toute forme d'opposition. Les auteurs de violations opèrent dans un climat général d'impunité favorisé par l'absence d'indépendance. La crise politique au Burundi a eu un impact très négatif sur la situation économique et sociale du pays, et a contribué à son appauvrissement. Malgré cela, le Gouvernement a multiplié les taxes et les contributions, qui vont à l'encontre du droit de toute personne à un niveau de vie suffisant, et n'a pas consacré le maximum de ses ressources internes à la réalisation des droits économiques et sociaux. Lire l'intégralité du Rapport

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});